

Mena : la course contre le temps

Dès leur arrivée sur le territoire, les mineurs étrangers non accompagnés ont droit à un accueil et un accompagnement adaptés à leur jeune âge. Une fois la majorité atteinte, cet encadrement spécifique s'interrompt. Une rupture abrupte qui influe sur tous les domaines de la vie de ces jeunes particulièrement vulnérables.

PAR MARINETTE MORMONT

En 2021, 4.881 personnes déclarant être mineurs étrangers non accompagnés ont été signalées au service des tutelles, chargé de les identifier et d'enclencher leur prise en charge. Des garçons dans leur immense majorité (92 %). Des Afghans pour la plupart (2.468), mais aussi des Marocains, des Algériens, des Érythréens, des Somaliens ou encore des Syriens, pour ne citer que les nationalités les plus représentées¹. Pour ces jeunes, fragilisés par un vécu ponctué de guerres, de violences familiales ou des errances d'une vie en rue, puis par de longs parcours d'exil, souffler ses dix-huit bougies n'a rien de bien réjouissant. Ces petits adultes avant l'heure – on les dit souvent « fragiles » et « vulnérables » mais aussi « résilients » et « responsables » – ne sont pas forcément prêts, passé le cap des 18 ans, à être traités comme des adultes autonomes.

DROIT DE SÉJOUR : « LE TEMPS N'EST JAMAIS SUFFISANT »

Pour les Mena, le passage à la majorité est synonyme de multiples ruptures. En matière de procédures pour un droit de séjour tout d'abord. Les raisons en sont multiples. Primo, le jeune bénéficie jusqu'à sa majorité d'une attention particulière, son dossier étant traité par un agent spécialisé.

Secundo, un jeune qui a été reconnu réfugié et qui souhaite faire venir ses parents via une procédure de regroupement familial doit faire sa demande avant ses 18 ans – bien qu'il existe une petite marge de quelques mois laissée à l'appréciation de l'Office des étrangers. Une procédure qui représente pour le jeune une charge mentale « *de la compétence d'un adulte* », tant les démarches à remplir sont nombreuses, et qui met souvent à mal sa scolarité.

Autre cas de figure pour lequel l'âge joue un rôle non négligeable : un jeune qui ne peut prétendre à une demande d'asile, à une régularisation (pour raison médicale ou humanitaire) ou à une protection pour traite des êtres humains, peut avoir recours à la procédure dite de « solution durable ». Seul dispositif spécifique aux mineurs, il doit être clôturé à 18 ans. Pour en venir à bout avant ce délai, c'est souvent la course contre la montre. Prenons le cas d'un jeune en errance de 16,5 ans, « *qui ne fait plus confiance en personne* ». Il s'agit de réussir à créer une accroche avec lui, de « *le convaincre de raconter son histoire et de se procurer des documents* », expliquent Alice Pettenella et Julie Demarez, de Caritas International. *Dans cette procédure, le poids donné à la situation familiale est très important : une vraie enquête est menée dans le pays d'origine. Le temps n'est jamais*

suffisant. Il est impossible de lancer cette procédure quand le jeune a 17,5 ans... »

Et si aucune demande de séjour n'a été faite dans les temps ou si elle n'a pas abouti, la majorité risque alors de rimer avec le basculement dans l'illégalité. Avec, à la clef, la menace d'une expulsion. « *Pour ceux-ci, tout s'arrête*, déplore Cheyenne Jorquera Castro, de la plateforme Mineurs en exil. *Beaucoup sont alors perdus dans la nature et finissent à la rue.* »

ACCOMPAGNEMENT : À 18 ANS, TOUT EST RUPTURE

Au-delà des procédures de migration, ce sont tous les aspects de la vie de ces jeunes migrants qui sont impactés par leur âge.

La majorité sonne la fin de la « tutelle ». Dès qu'il est « signalé », le Mena se voit désigner un tuteur qui le représente légalement et l'assiste dans toutes ses démarches. Presque du jour au lendemain, cet accompagnement intensif cesse. Certains tuteurs conservent bien le lien après la majorité, « *mais ce n'est plus un suivi au jour le jour : à 18 ans, le tuteur doit avoir préparé avec le jeune tous les scénarios possibles* », explique Alice Pettenella, elle-même tutrice salariée.

Stabiliser la scolarité, apprendre à gérer un budget et à remplir la paperasse, ouvrir le droit à une aide du CPAS, trouver un logement, une banque, un médecin, mais aussi des loisirs et une vie sociale : bien longue est la liste des choses à mettre en place dans un laps de temps souvent très court et avec, parfois, des compétences linguistiques limitées et une santé mentale fragilisée. Bien sûr, les moyens d'action concernant les jeunes sans possibilité d'accès à un droit de séjour, se révèlent plus limités. Il ne reste, en gros, « qu'à » informer les jeunes sur les risques de l'illégalité, les maigres droits sur lesquels ils pourront compter – l'aide médicale urgente et un droit social au rabais –, le réseau sur lequel ils pourront s'appuyer ou encore les possibilités de retour au pays.

Pour faciliter la transition vers l'âge adulte, les professionnels se rencontrent et font réseau. Des initiatives – certaines en cours, d'autres en réflexion – tentent d'adoucir la cassure.

Du côté de Fedasil, on réfléchit à ce passage. Quand il séjourne en milieu d'accueil collectif, le jeune

passé, dès ses 18 ans, d'une aile « Mena » à une autre pour adultes, avec pour conséquence une réduction drastique de l'accompagnement. On planche donc aujourd'hui sur une « vision 18-21 ans » qui n'aura pour autre but que de mettre sur pied un « accompagnement dégressif » pour les jeunes devenus majeurs. « *Le groupe des moins de 21 ans est très nombreux dans nos lieux d'accueil. Ce sont des jeunes qui sont arrivés mineurs ou tout juste majeurs. Quand les moyens nous le permettront, nous souhaiterions mettre en place des 'groupes de vie', soit des 'maisons autonomes' à côté des centres d'accueil collectifs* », précise Hedwige De Biourge, responsable de la cellule Mena.

« Il y a tout cet équilibre à trouver entre l'autonomie, l'épanouissement et, souvent, ce mandat qu'ils ont pu recevoir de leur famille restée au pays (envoyer de l'argent, enclencher un regroupement familial, NDLR). Ce sont souvent des jeunes vulnérables, mais qui ont aussi envie de vivre leur vie d'ado ! »

Aurélie Fieremans, Mentor-Escale

À côté de ces lieux d'accueil se sont développés des projets de « mise en autonomie » grâce auxquels des jeunes ayant obtenu un droit de séjour et ayant atteint l'âge de 16 ans peuvent vivre dans un logement individuel tout en étant bien entourés. Une transition de six mois qui peut, dans certains cas, être renouvelée, voire prolongée après la majorité. Il reste que, à 18 ans, la plupart des jeunes se retrouvent au CPAS, avec un accompagnement presque inexistant. « *Ce sont des jeunes avec beaucoup de barrières, mais qui veulent s'en sortir. Il est important que ce passage ne constitue pas une rupture de plus dans leur parcours. À 18 ans et demi, certains sont prêts. D'autres ne le sont*

→ pas du tout à 20 ans», explique Aurélie Fieremans, de l'association Mentor-Escale qui, à Namur comme à Bruxelles, accompagne environ 200 jeunes dans cette transition. La particularité de Mentor-Escale? Ici, le suivi se prolonge jusqu'à 20 ans, avec des permanences qui demeurent ouvertes jusqu'à 26 ans.

De son côté, l'asbl bruxelloise Umoya s'adresse à des ex-Mena aujourd'hui majeurs. Tout comme Mentor-Escale, l'association table sur un volet communautaire et un autre individuel. Elle propose aux jeunes isolés des séjours résidentiels, des parrainages par des familles qui vivent en Belgique, ainsi que des consultations sociales et psychologiques. La solidarité et la transmission sont au cœur du projet. «Certains jeunes deviennent référents pour des plus jeunes. Il y a une espèce d'identification qui permet aux nouveaux de parler, une solidarité qui se crée et les jeunes eux-mêmes nous envoient leurs copains qui viennent d'arriver. Chez tous ces jeunes, avec ou sans papiers, la débrouillardise est très présente. Mais ils sont très isolés et ont besoin d'un suivi intense, d'un lieu où déposer leurs traumatismes», détaillent Dimitri Freson et Alexia Kervyn.

Pour l'heure, l'enjeu est de faire reconnaître auprès des pouvoirs publics et des divers services d'aide (CPAS, logement, formation, etc.) les spécificités de ce public de jeunes adultes migrants. «Les institutions ne captent pas les traumatismes qu'ils ont subis. Cela demande des aménagements. Ce ne sont pas juste des jeunes 18-25 ans comme les autres», insistent Dimitri Freson et Alexia Kervyn. D'ailleurs... quel autre gamin est autonome à 18 ans? «Il y a aussi tout cet équilibre à trouver entre l'autonomie, l'épanouissement et, souvent, ce mandat qu'ils ont pu recevoir de leur famille restée au pays (envoyer de l'argent, initier un regroupement familial, NDLR), ajoute Aurélie Fieremans. Ce sont souvent des jeunes vulnérables, mais qui ont aussi envie de vivre leur vie d'ado!»

LE DOUTE SUR L'ÂGE

La détermination de l'âge d'un Mena a le pouvoir de changer le cours d'une vie. 57 % des jeunes «signalés» en 2021 ont déclaré avoir entre 16 et 17 ans et 39 % d'entre eux entre 11 et 15 ans². En l'absence de documents d'identité, «un doute» peut être émis par la police ou l'Office des étrangers. Un doute qui «se base sur l'apparence et qui n'est pas toujours justifié», glisse Alice Pettenella. Des tests sont alors

réalisés. Une triple radiographie des dents, de la clavicule et du poignet censée déterminer l'âge «biologique» du jeune. Celle-ci est loin de faire l'unanimité : depuis plusieurs années, elle fait l'objet de critiques récurrentes de la part des professionnels qui travaillent avec ces jeunes, mais aussi de l'Ordre des médecins et de la Cour européenne des droits de l'homme. Nombre de travailleurs sociaux disent être confrontés à des jeunes déclarés majeurs «alors qu'ils ont l'intime conviction qu'il s'agit en fait d'un enfant», relève une étude de la plateforme Mineurs en exil (2017)³. D'autres font aussi part de leur difficulté de travailler avec des personnes qu'ils croient être des adultes mais qui ont été déclarées mineures.

«Ces tests d'âge ont été créés sur la base de la morphologie de jeunes européens. Or l'alimentation, la culture... toute une série d'éléments peuvent jouer sur le développement osseux», explique Cheyenne Jorquera Castro. Leurs résultats sont aussi très variables d'un hôpital à l'autre. «Personne ne peut me dire si ces mesures de densité osseuse sont universelles, quel est leur score de validité (...) ni quelles sont les normes appliquées pour évaluer les jeunes d'autres pays ou continents», témoigne, dans l'étude de la Plateforme, un membre du personnel d'un centre d'accueil, qui regrette aussi l'impact psychologique de ces tests sur des jeunes «en plein développement et particulièrement vulnérables par leur vécu».

«Au départ, ces tests devaient être utilisés en dernier recours, mais ils sont de plus en plus employés», souligne aussi Cheyenne Jorquera Castro. Pour déterminer l'âge des Mena, la chargée de projets de la plateforme Mineurs en exil prône donc une solution «holistique et multidisciplinaire» reposant sur le récit du jeune et sa situation psychoaffective.

Revenons aux 4.881 jeunes signalés en 2021. Leur âge a été mis en doute dans 3.269 cas et 2.515 tests ont été réalisés. Sur les 2.435 résultats obtenus, 1.686 jeunes ont été considérés comme majeurs et 749 comme mineurs⁴.

1. «Statistiques du service des tutelles. Éléments mensuels pour 2021 et annuels», SPF-Justice, janvier 2022.

2. *Ibidem*.

3. «L'estimation de l'âge des Mena en question : problématique, analyse et recommandations», plateforme Mineurs en exil, septembre 2017, par Katja Fournier.

4. «Statistiques du service des tutelles. Éléments mensuels pour 2021 et annuels», *op. cit.*

Transition mentale

Avoir entre 18 et 30 ans, ce n'est pas toujours évident. Période de transition, de passage, ce moment particulier de la vie peut se compliquer davantage encore si l'on souffre de problèmes de santé mentale. À Uccle, la clinique Fond'Roy a créé une unité destinée à ces jeunes en souffrance, plus tout à fait adolescents, mais pas encore tout à fait adultes...

PAR JULIEN WINKEL

«J'ai encore le train de la vie à prendre.» À 22 ans, Laura⁵ a effectivement du temps devant elle. On la sent calme, posée. Il n'en a pas toujours été ainsi. Malgré une vie, des études «où tout filait droit», Laura a récemment connu des problèmes de santé mentale. Et, après un épisode sérieux, elle a fini par entrer à la clinique Fond'Roy, qui accueille des personnes hospitalisées en psychiatrie générale. Aujourd'hui, alors qu'elle s'appête à sortir, elle ne tarit pas d'éloges à propos de cet établissement situé à Uccle, dans un environnement verdoyant, qui lui faisait pourtant peur au début. «Le panel d'activités thérapeutiques est incroyable et j'ai été hyper-impresionnée par le corps soignant, qui est très couvant, détaille-t-elle. Il existe beaucoup de stéréotypes à propos de la santé mentale. Je pensais que je n'allais pas me sentir en sécurité parmi les 'fous'. Mais, quand je suis arrivée ici, la seule chose qui m'a marquée en ce qui concerne les patients, c'est une certaine sensibilité.»

Pourtant, outre une certaine sensibilité, ces patients partagent aussi une autre caractéristique : ils ont tous entre 18 et 30 ans. Depuis quelques années, la clinique Fond'Roy a effectivement mis sur pied une unité dédiée aux «jeunes adultes», où Laura a été accueillie parmi les 34 lits disponibles. Pourquoi? Parce que cette tranche d'âge est «une période critique» d'un point de vue médical

et psychiatrique, explique Paul Duroy, psychiatre responsable de l'unité. «Les 18-25 ans sont à risque pour développer des maladies psychiatriques, les premiers épisodes de schizophrénie, de troubles bipolaires.» Autres dangers : les automutilations ou les tentatives de suicide, plus fréquentes.

«Les 18-25 ans sont à risque pour développer des maladies psychiatriques, les premiers épisodes de schizophrénie, de troubles bipolaires.»

Paul Duroy, psychiatre responsable de l'unité «Jeunes adultes»

Mais il y a une autre raison. Entre 18 et 30 ans, on n'est plus vraiment adolescent, mais parfois pas encore tout à fait adulte. «La majorité légale ne coïncide pas du tout avec la majorité psychique», analyse Paul Duroy. Or après 18 ans, les jeunes connaissant